Envoyé en préfecture le 12/06/2023
Reçu en préfecture le 12/06/2023
Publié le 12/06/2023
ID : 050-200087047-20230609-2023_04_00-DE

Saint-Sauveur-Villages

CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION

Séance du 9 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 6
Nombre de suffrages : 28

Date de convocation :
02/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 18h45, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie GIGAN.

Présents :
Monsieur Pascal BARBET, Monsieur Claude BEUVE, Madame Danièle BREUILLY, Madame Catherine CAMBLIN, Madame Sabrina CHAMPVALONT, Monsieur Philippe CLEMENT, , Monsieur Franck DANLOS, Madame Chantal Enée, Monsieur Dominique FERICOT, Monsieur Ghislain GERARD, Madame Sandrine GERMAIN, Madame Aurélie GIGAN, Monsieur Benoit HARIVEL, Monsieur Laurent HUET, Monsieur Jean-François LAURENT, Monsieur Paul LEFRANC, Madame Carole LEVIONNOIS, Monsieur Hubert RIHOUEY, Madame Marie-Françoise ROBERT, Monsieur Régis SEVEGRAND, Madame Florence THOMAS, Monsieur Albert TISIN, Monsieur Franck VILQUIN

Excusé(s) :
- Madame Edwige CLEROT, procuration à Monsieur Albert Tisin
- Monsieur Guillaume LEFRANCOIS, procuration à Madame Aurélie Gigan
- Madame Gwenola LEROTY, procuration à Monsieur Claude Beuve
- Madame Micheline MARIE, procuration à Monsieur Franck Vilquin
- Madame Séverine TRUFER, procuration à Madame Danièle Breuilly
- Madame Sophie HUE-LEFEBVRE, procuration à Madame Florence Thomas

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Madame Franck DANLOS

Présidente de séance *:* Madame Aurélie GIGAN

Quorum : Quorum atteint

Délibération n° 2023-04-00
Objet : Election des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Par décret en date du 6 avril 2023, Madame la Première Ministre a convoqué les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023.

Aussi, Monsieur le Préfet de la Manche a demandé aux conseils municipaux de se réunir le 9 juin avant 20h00 afin de procéder à la désignation de leurs délégués et suppléants.

Le conseil municipal de Saint-Sauveur-Villages doit désigner 15 délégués et 5 suppléants.
Trois listes ont été déposées auprès de Madame la Maire :

Envoyé en préfecture le 12/06/2023
Reçu en préfecture le 12/06/2023
Publié le 12/06/2023
ID : 050-200087047-20230609-2023_04_00-DE

- Saint-Sauveur-Villages 2023
- Le bon sens de Saint-Sauveur-Villages
- Liste Vilquin

Mise en place du bureau électoral :

- Président : Aurélie Gigan
- Secrétaire : Franck Danlos
- Membres : Albert Tisin, Claude Beuve, Carole Levionnois, Paul Lefranc

Madame la Maire a invité le conseil municipal a procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants. Il est rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.
La commune de Saint-Sauveur-Villages doit procéder à l'élection de 15 délégués et 5 suppléants conformément à l'arrêté préfectoral.

Liste	Nombre de voix	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
Saint-Sauveur-Villages 2023	14	9	3
Le bon sens de Saint-Sauveur-Villages	7	4	1
Liste Vilquin	4	2	1

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Sauveur-Villages,

La Maire,

Madame Aurélie GIGAN, Maire